

tendance de la FSU, pour un syndicalisme de masse, de lutte, unitaire, pluraliste et démocratique

Ne rien lâcher jusqu'au retrait du projet de loi « Sarkozy-Woerth » !



Face à ce gouvernement discrédité à cause de sa politique xénophobe et de mise au pilori, fragilisé par l'affaire « Woerth-Bettancourt », la rue a répondu ! 60 000 manifestants à Rouen, 30 000 au Havre, 15 000 à Evreux, plus de 2,7 millions en France, même selon la police, c'est plus que le 24 juin ! Les mensonges sur la nécessité de la réforme proposée, les atteintes aux droits des femmes, la chasse aux jeunes, aux chômeurs, aux immigrés, les déclarations honteuses des sinistres Estrozi et Hortefeux, n'ont pas empêché la colère ouvrière de s'exprimer. Au Havre, en tête du cortège se trouvaient les salarié-es de Cooper de Bolbec jeté-es à la rue avec peu d'espoir de retrouver du boulot dans une ville sinistrée du point de vue de l'emploi ! Le soir, les participant-es à l'AG du Havre et les organisations syndicales (Cfdt, Cgt, Fsu, Solidaires et Fo) votaient une motion demandant aux directions syndicales nationales d'appeler très rapidement à une nouvelle journée de grève pour exiger le retrait de la contre-réforme Sarkozy-Woerth !

La lecture des propositions de l'intersyndicale nationale (appel à interpeller les élu-es le 15 et à une nouvelle journée de grève le 23) sont en retrait par rapport aux exigences exprimées par les plus combatifs dans les AG et les manifestations. Mais cette grève, obtenue par la mobilisation très importante du 7, peut nous permettre de gagner, et cela à une condition : que dès maintenant, dans nos syndicats, sur nos lieux de travail avec les collègues, nous discussions des suites car les « miettes » concédées par Sarkozy sont une véritable provocation et montrent que seul le mouvement social pourra obtenir le retrait de la contre-réforme considérée comme injuste par 2/3 de l'opinion publique. Un certain nombre de syndicats de la Sncf appelle dès maintenant à reconduire au lendemain du 23 septembre. Il faut s'emparer de cet appel car il peut permettre de construire une grève générale pour faire céder ce gouvernement !

Dispositif CLAIR : une remise en cause de notre statut

Les enseignants des lycées général, technologique et professionnel Robert Schuman du Havre ont appris lors de la réunion de prérentrée que leur établissement avait été inscrit pendant les vacances scolaires dans le dispositif CLAIR. L'entrée de nos deux lycées dans ce dispositif a été décidé pendant les vacances d'été par le Rectorat sans que les enseignants, leurs représentants ainsi que les représentants des parents d'élèves n'aient été consultés. Dans le cadre de ce dispositif, nos deux lycées sont incités à innover dans les champs de la pédagogie, de la vie scolaire et des ressources humaines.

Concernant ce dernier point, les futurs postes vacants de nos deux lycées seront désormais profilés et les candidats seront recrutés après avis du chef d'établissement, ce qui empêchera toute affectation aux lycées Schuman dans le cadre du mouvement intra-académique et le contrôle des commissions paritaires.

Les personnels (enseignant, d'éducation, administratif, sociaux ou de santé) qui adhèreraient à ce dispositif recevront lors de leur prise de fonction une lettre de mission comportant des objectifs à atteindre. Le contenu de la lettre de mission sera différent d'une personne à l'autre et pourra être le moyen d'imposer davantage de flexibilité aux personnels (présence dans l'établissement de 8 h à 18 h, soutien scolaire pendant les vacances, ...).

Les enseignants seront désormais évalués par leur chef d'établissement lors d'un entretien individuel, sur la base des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés (les enseignants peuvent notamment s'attendre à être évalués selon les résultats des élèves). De cette évaluation dépendra leur promotion ou leur changement d'échelon. Ceci remet totalement en cause le système de double notation administrative (par le chef d'établissement) et pédagogique (par l'IPR) et le contrôle effectué par les commissions paritaires.

Les enseignants n'adhérant pas au dispositif CLAIR seront selon la circulaire n°2010-096 du 07/07/2010 « encouragés à rechercher une affectation plus conforme à leurs souhaits » ; cela impliquera le changement des équipes pédagogiques des établissements alors que l'un des prétendus objectifs du dispositif CLAIR est au contraire de stabiliser ces mêmes équipes.

Le dispositif CLAIR, expérimenté cette année dans 105 établissements en France dont 10 dans l'académie de Rouen, doit être généralisé à la rentrée 2011 dans les collèges et lycées RAR (et a vocation à être étendu dans tous les établissements ultérieurement). Nous sommes donc tous concernés par ce dispositif et c'est tous ensemble qu'il faut lutter contre sa mise en place.

Stéphane FOURRIER, Lycée Schuman, Le Havre.

La rentrée en Seconde en 2010 : désinvolture, truandage, inégalité

Les élèves de Seconde subissent de plein fouet cette année, à la hussarde, la réforme Sarkozy-Chatel du lycée : la précipitation de l'application des nouveaux textes les livre pieds et poings liés à la brutalité gouvernementale : absence de manuels, baisse des horaires d'enseignement, restriction du choix des options, inégalité entre établissements.

Premier scandale patent, les 500.000 élèves de seconde qui viennent d'entrer au lycée n'ont pas de manuels d'histoire, de géographie, de sciences physiques, d'économie, de gestion et de sciences de la vie et de la terre (SVT), matières soumises à des diminutions d'horaires (d'une demi-heure à une heure trente par semaine et par matière) et des changements de programmes. Après une pseudo « consultation » éclair des professeurs entre janvier et mars, les programmes ont été publiés fin avril pour application à la rentrée de septembre, ce qui contrevient à la règle fixant un délai de quatorze mois entre la parution des programmes et la publication des manuels correspondants par les éditeurs scolaires. Les manuels n'étant évidemment pas prêts en un mois, les professeurs n'ont pu les choisir en juin, et les élèves les attendront... jusqu'en novembre. Le ministre, carrément insultant, renvoie, une semaine avant la rentrée, professeurs et élèves aux expédients, photocopies et internet, comme si toutes les classes étaient connectées, et comme si le bricolage hâtif constituait un mode d'enseignement normal.

Par ailleurs, selon les lycées, les collégiens n'ont pu obtenir les deux « enseignements d'exploration » de Seconde qu'ils devaient choisir en options. Les offres et les possibilités des établissements ont été fixées par les rectorats et non selon les besoins ou les désirs des élèves. Ainsi, nombre de ceux qui demandaient « économie » ont été reversés en « gestion », ceux qui demandaient « littérature et société » ou

« méthodes et pratiques scientifiques » se sont heurtés aux nombreux clausus imposés par les rectorats qui n'ont pas accordé les heures ni les professeurs nécessaires, et se retrouvent dans d'autres matières. Le choix promis s'est donc transformé en loterie et en tromperie manifeste, car jamais les moyens n'ont suivi les promesses et les rododromes officielles. Le discours lénifiant du ministre, prétendant avec les options « d'exploration » faire « découvrir [aux élèves] des champs disciplinaires ou des domaines intellectuels nouveaux, choisis par goût ou intérêt. Ces enseignements permettent de développer la curiosité des élèves et d'éclairer leur choix d'orientation » n'est qu'un artifice de communicant. La réforme n'existe que pour ceux qui y croient : les enseignements "d'exploration" sont le mauvais masque de la réduction de moitié des options (passant de 3 h à 1 h 30 par semaine), et la réduction des choix d'options correspond à la fermeture programmée des postes de professeurs.

Enfin, l'inégalité entre en force et officiellement en Seconde : 15 heures par semaine sur 28 h 30 du lycéen, soit 55 % de son horaire, échappent à une définition nationale : l'utilisation des moyens étant décidée localement, les élèves ne vont pas bénéficier des mêmes enseignements ni des mêmes horaires. Ainsi, selon les lycées, l'horaire de français ou de mathématiques peut varier entre le minimum officiel, 4 heures, et 5 heures 30 en fonction des choix. Quant à « l'accompagnement » dit « personnalisé » (par groupes de 16 à 18 élèves !), il sera soit du soutien, soit de l'approfondissement ; tous les lycées ne choisiront pas le même système, et les différences de niveau vont s'accroître entre les classes ou les établissements. L'égalité de l'instruction sur tout le territoire, déjà bien mise à mal, sera définitivement lettre morte, et la concurrence, qui mine déjà l'égalité républicaine, devient la doctrine officielle qui détruit le service public.

Agnès JOSTE, Lycée Claude Monet, Le Havre.

Concours 2011 des PE : le recrutement des professeurs des écoles se réduit à peau de chagrin

C'est dans le cadre de la réforme du recrutement et de la formation des maîtres que s'organise dès septembre la première session du nouveau concours de recrutement. Des épreuves écrites au mois de septembre puis pour ceux qui seront reçus, une année de master 2 à la fin de laquelle

ils passeront les épreuves du master et l'épreuve orale du concours. Le ministère vient d'annoncer les chiffres du recrutement à l'issue de ce concours : 3 000 places seraient ouvertes au concours externe 2011 du premier degré, alors qu'il y en avait 7000 en 2010, 10 900 en 2007!!! En moyenne une baisse de 50 % voire 60 % dans certaines académies.

C'est dramatique pour tous ces étudiants déjà pénalisés par une année supplémentaire de « formation », non rémunérée, et qui ont l'impression d'aller droit dans le mur.

Le prétexte évoqué par le ministère est le surnombre d'enseignants actuellement dans les académies, surnombre bien évidemment provoqué par les milliers de suppressions de postes déjà opérées en 2009 et 2010 (surtout parmi les RASED!!), surnombre dans lequel sont comptabilisés les remplaçant(e)s ainsi que les maîtres(esses) de soutien !!

Cette décision est bien sûr la suite de la logique comptable conduisant à la suppression massive de postes ; ces choix stratégiques opérés en toute connaissance de cause par le ministère, le sont au détriment des conditions d'accueil dans les classes : en septembre 2011, il est prévu 10 000 à 12 000 départs à la retraite, cela fera presque 3 enseignants sur 4 qui ne seront pas remplacés alors que le nombre d'élèves progresse. Les effectifs dans les classes vont donc forcément augmenter.

Mais on peut aisément imaginer que cette baisse des recrutements n'a pas pour seul objectif, le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux; le ministère espère mettre en place, dans peu de temps, les EPEP, et les établissements rendus autonomes devront recruter des vacataires qu'ils pourront puiser dans le vivier important des étudiants qui auront obtenu leur master mais échoué au concours. Une main d'œuvre bon marché qu'ils pourront utiliser comme ils le souhaitent.

C'est la casse du service public de l'Education Nationale qui se poursuit.

Chantal LANGLOIS, Ecole maternelle des Dahlias, Le Havre.

Stagiaire dans notre académie : quel quotidien ?

Cette question, il faut en effet se la poser. Dès l'an dernier, nous nous étions opposés aux nouvelles conditions d'entrée dans le métier des stagiaires. Et pourtant, certains pouvaient encore

penser que notre académie était moins mal lotie que d'autres. En effet, alors que par endroit les stagiaires doivent faire 18 heures de cours depuis la rentrée, les « nôtres » n'ont « que » 9 heures de service à effectuer.

Mais la réalité, à l'observer de près, est bien complexe. Certes, il est des stagiaires qui auront reçu, dans leur établissement d'affectation, un bon accueil de leur tuteur (qui enseigne dans le même établissement qu'eux), de leur équipe pédagogique, ainsi qu'un emploi du temps, de 9 heures en début d'année, réparti en dehors des jours de formation. Pourtant, nombreux aussi sont ceux qui, à la pré-rentrée n'avaient pas de tuteur (une cinquantaine) ou alors un tuteur d'un autre établissement, trop nombreux encore ceux qui sont seul enseignant de leur discipline dans leur collège, qui ont été reçu par un principal qui n'avait pas prévu d'avoir un stagiaire et qui avait préparé un emploi du temps de 18 heures, réparti sur toute la semaine. On a dit à certains qu'ils devraient enseigner 18h car personne n'était prévu pour les remplacer... Et je ne parle pas de ceux qui sont affectés sur deux établissements ou en ZEP! Comment tous ces problèmes seront pris en compte par les inspecteurs dans les validations de stage?

L'arrivée, dans l'été, d'une trentaine de stagiaires supplémentaires, a eu enfin un impact sur les affectations des TZR. Certains, qui avaient été affectés à l'année en juillet, ont été « démutés » alors même qu'ils étaient déjà entrés en contact avec leur établissement, leurs collègues et avaient dû commencer à organiser leur vie pour l'année 2010-2011.

Cette rentrée aura donc été bien pénible pour ceux qui débutent dans un métier par ailleurs de plus en plus difficile à exercer.

Notre vigilance doit être grande envers ces stagiaires car autant nous devons refuser d'être tuteurs dans les conditions que l'on sait, autant notre devoir est d'apporter notre soutien à de jeunes collègues qui risquent d'être fragilisés dès leur début de carrière.

Nolwenn PONTOIZEAU, Collège Courbet, Gonfreville L'Orcher.

Livret de compétences : ne pas se précipiter pour mieux résister

Le temps et l'énergie de certains collègues consacrés l'an dernier à tester et organiser la mise en place du livret de compétences, sous la pression de leur chef d'établissement, semblent aujourd'hui avoir été bien mal employés. Une énième maquette du livret est arrivé fin juin : une version fort différente. Des domaines ont été

réorganisés; des items reformulés, d'autres supprimés; le mode de validation s'est complexifié.

Si l'arrêté du BO n°31 (27 août) oblige les professeurs de 3e à renseigner les sept "piliers", permettant l'obtention du brevet, ils ont tout à gagner à ne pas répondre à la pression de leur direction. Rien ne nous oblige à commencer à le remplir dès le premier trimestre pour les 3e, et c'est encore moins justifié pour les 4e! En effet, si nous ne sommes pas à l'abri de voir surgir d'autres versions, nous avons surtout besoin de temps pour débattre entre collègues et pointer les nombreux problèmes soulevés par ce mode d'évaluation.

Car ce livret est contestable tant sur le fond que sur la forme : c'est une évaluation s'approchant parfois plus d'un jugement de personne que d'élève, une évaluation trop générale qui perd de vue l'enseignement prévu par les programmes. Ce livret contribue à accentuer les inégalités puisque chaque établissement peut établir ses propres règles de validation. Nécessitant une réflexion sur les modalités d'appréciation des compétences et une concertation chronophage entre disciplines, il représente une charge de travail non reconnue...

Aurélié MOUCHET

Ecran de fumée sécuritaire

Destinée à faire diversion pour jeter un écran de fumée sur l'affaire Woerth-Bettencourt, l'offensive sécuritaire de Sarkozy lancée le 30 juillet à Grenoble, loin de faire recette, suscite un large mouvement d'opinion contre elle et fait naître des dissensions jusqu'au sein de la droite.

On ne peut que se féliciter du nombre de manifestants le 4 septembre dernier pour dénoncer la politique sécuritaire de Sarkozy, Besson et Hortefeux, se féliciter aussi du retour de la question sociale qui renforce la solidarité de classe entre tous les opprimés et affaiblit le poison du racisme et de la division.

Mais les expulsions se poursuivent et Sarkozy, dans l'espoir d'une réélection en 2012, compte bien jouer à fond la carte du tout-sécuritaire pour préempter l'électorat du Front National. Plus que jamais, la mobilisation doit continuer et se renforcer.

Pascal ADAMS, Lycée Jacques Prévert, Pont-Audemer.

<http://www.ecolemancipee.org/>